

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 67 6e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimensuel de "SOS DEMOCRATIE AUX COMORES".
(Organisation de défense des droits de l'Homme)

ÉDITORIAL

AHMED Abdou Rahamane
Président de SOS DÉMOCRATIE



POUR DES ELECTIONS LIBRES ET DEMOCRATIQUES AUX COMORES

Suite au référendum sur la nouvelle constitution comorienne, le processus de rétablissement des nouvelles institutions comoriennes est en marche. D'ici le 14 avril, il y aura l'organisation du référendum sur les constitutions de chaque entité de l'union des Comores, la tenue des primaires en Grande-Comore pour désigner les trois candidats de l'élection présidentielle de l'Union et enfin l'élection des chefs des exécutifs de chaque île.

Le colonel Azali Assoumani ancien chef de l'État comorien a démissionné tardivement. Il n'a pas respecté le délai de 7 jours, fixé par l'accord de Fomboni du 17 février 2001, après la promulgation des résultats du référendum constitutionnel. Il a maintenu sa mainmise au pouvoir en conservant ses proches à leurs postes comme le premier-ministre Ahamada Madi Bolero. Il utilise l'appareil de l'État à son service. Il garde toujours ses privilèges de président de la république. Il convoque chez lui les responsables clefs de l'État ou des sociétés publiques (directeurs des douanes, des hydrocarbures, trésorier général, etc.).

Nous craignons que ces élections ne soient plus libres et démocratiques. L'ancien homme fort du pays ne doit pas bénéficier d'un traitement de faveur pour l'accès au poste de président de l'union des îles Comores par rapport aux autres candidats.

Le nouveau code électoral écarte les candidats qui ont la double nationalité et précise qu'il faut passer 6 mois de résidence aux Comores avant de se présenter aux élections. Par contre la commission électorale accepte certains candidats qui sont coupables de haute trahison, d'atteintes à l'autorité de l'État, de corruption, de forfaitures et de violations des droits de l'homme.

Dans l'île d'Anjouan, la situation est encore plus extravagante. L'autre militaire auto-proclamé colonel Mohamed Bacar décide de se maintenir au pouvoir, d'être le chef des armées tout en se présentant aux élections du chef de l'exécutif de l'île. Ses partisans ont établi un code électoral à sa mesure qui mentionne que les candidats doivent avoir plus de 36 ans. Ils maintiennent aussi le principe de 6 mois de résidence avant de se présenter aux élections comme c'est le cas au niveau national. Ce qui lui permet d'écarter certains de ses concurrents. Par contre ceux qui sont coupables de putsch, d'activités sécessionnistes ou de balkanisation du pays peuvent bien se présenter.

Demandez aux pouvoirs comoriens de respecter l'article 21 (2) de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui précise que « Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays ».

Comme les autres organisations, SOS Démocratie soutient l'envoi d'observateurs internationaux pour veiller à la tenue d'élections honnêtes, libres, démocratiques et sans pressions des militaires comoriens.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, HACHIM Mohamed, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50-06.60.11.81.90- Fax : 01.58.16.45.46

Imprimerie : HORLOGE COPIE - 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE - 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

PRINCIPAUX EVENEMENTS OU ACTIONS DE L'ANNEE 2001

Le 5 février: Mohamed ABDALLAH dit CHIKELE, originaire de la ville de Ouani à l'île d'Anjouan aurait été tué par étouffement par des éléments de la « Compagnie d'Intervention Rapide ». SOS Démocratie a demandé aux responsables séparatistes anjouanais d'effectuer des investigations sur l'arrestation et l'exécution extrajudiciaire de Mohamed ABDALLAH. Aucune action judiciaire n'est encore engagée.

Le 8 février: Daniel CLERINO, ressortissant français accusé de tentative de coup d'État et détenu depuis le 21 mars 2000 est libéré suite à l'intervention du consul de France aux Comores. SOS Démocratie a demandé aux autorités comoriennes de clarifier cette libération extrajudiciaire et qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures. Les autres prisonniers militaires ou politiques sont libérés le 23 novembre 2001.

Le 21 février: Monsieur Abou Bacar CHAHASSOU, fondateur de l'association des droits de l'homme est arrêté par la gendarmerie de l'île d'Anjouan. Il est accusé par les responsables séparatistes d'avoir diffusé « un faux document ». Il s'agit de l'accord cadre du 17 février 2001 qu'il a imprimé en s'inspirant d'un document diffusé sur Internet. Faute d'acte sérieux d'accusation, il a été libéré deux jours après.

5 mars: Les enseignants des établissements publics sur l'île d'Anjouan, ont déclenché un mouvement de grève de deux semaines. Ils réclament dix mois d'arriérés de salaires. Ils ont eu une satisfaction partielle.

15 mars: Maître Saïd Larifou, avocat d'Allaoui Saïd Omar (directeur de publication du journal *La gazette des Comores*, est arrêté en pleine plaidoirie, en violation du droit international. Il est libéré quelques heures après. Le procès reporté au 19 avril s'est achevé par un retrait de la plainte par la partie civile représentée par Monsieur Mradabi qui avait accusé le journaliste de « diffamation ».

24 mars: Les forces de l'ordre comoriennes ont réprimé violemment les manifestants de la ville de Mitsamiouli, ville au Nord de la Grande-Comore. Cette manifestation est provoquée par trois jours de coupure d'électricité. Quelques manifestants sont arrêtés puis libérés quelques jours après.

Le 4 avril: Les employés de la société Comorienne de l'Eau et de l'Électricité ont déclenché un mouvement de grève. Ils protestent contre les mesures de compression du personnel annoncées par le directeur de la société. Les forces de l'ordre sont intervenues le 12 avril pour déloger les grévistes qui occupaient les locaux. La société comorienne de l'Électricité (C.E.E) est dissoute par le gouvernement comorien qui a rompu son contrat avec la société française qui avait les actions majoritaires.

Le 9 mai: Mohamed WARBA, originaire de Mutsamudu à l'île d'Anjouan, grièvement blessé a succombé à ses blessures à l'hôpital de Hombo. Il a été battu auparavant par son propre frère. Ce dernier serait toujours en fuite à Mayotte. Aucune enquête judiciaire n'est encore ouverte sur cette affaire.

Le 7 juin: Cheick ALI, ancien député et journaliste est jugé pour « détention illégale d'armes » sans la présence de plusieurs témoins clés de cette affaire. Cheick ALI est condamné le 15 juin 2001 à 14 mois de prison ferme. Il est libéré en mi-octobre 2001.

Le 25 juin: L'armée comorienne a réprimé violemment les habitants du village de Moidja (Grande-Comore) qui ont manifesté contre la décision de la société Comorienne de l'Eau et de l'Électricité d'imposer un compteur unique dans ce village. Les militaires ont saccagé ou brûlé des maisons. Ils ont aussi provoqué d'importants dégâts matériels. Les personnes arrêtées ont été libérées quelques jours après.

Le 2 août: Allaoui SAID OMAR, directeur de publication du journal *La Gazette des Comores* son collègue Omar BADAOUI sont arrêtés par la gendarmerie comorienne. Ces deux journalistes sont accusés d'avoir publié un article qui dénonce l'implication de certains membres du cabinet de la présidence comorienne et de la primature sur un trafic de faux billets. Le jugement est rendu le 1er novembre. Ils sont libres.

Le 9 août: Suite à une mutinerie menée par des sous officiers à Anjouan, les commandants Mohamed Bacar, Hassane Ali Toiliha et Halidi Charif ont renversé le colonel Saïd Abeïd Abderemane, responsable sécessionniste anjouanais. Il n'y a pas eu de victime. Le commandant Mohamed Bacar s'est autoproclamé président d'Anjouan puis colonel quelques mois après.

Le 24 septembre: Le syndicat national des professeurs des Comores a lancé un mouvement de grève en boycottant la rentrée scolaire. Ces professeurs revendiquent de meilleures conditions de travail, le paiement régulier et la hausse des salaires par rapport au coût réel de la vie. Leurs revendications ont été satisfaites partiellement.

Le 24 septembre: Ahmed Aboubacar ex-secrétaire général du Comité Politico-militaire et Combo Ayouba Chef d'État major adjoint de l'armée comorienne ont essayé de prendre le pouvoir à Anjouan. Ce coup de force a subi un échec et n'a pas fait de victimes.

Le 8 octobre: Les forces armées comoriennes ont tiré des rafales d'armes automatiques pour disperser des manifestants qui érigeaient des barrages en raison de la crise sociale. C'est surtout suite au déclenchement d'un mouvement de grève des chauffeurs de taxi depuis le 3 octobre contre le harcèlement ou les tracasseries provoqués par les policiers.

Le 2 novembre: La tentative de coup de force organisée par le colonel Saïd-Abeïd Abderemane à Anjouan a échoué. Un obus lancé par ses partisans est tombé près d'un hôpital a provoqué la mort d'au moins deux personnes, Nabil Mohamed et Abdoul Anziz Bouthey. Ses partisans miliciens sont arrêtés et détenus à la gendarmerie de Domoni avec le groupe de Ahmed Aboubacar.

Le 12 novembre: Izdine Abdou Salam, directeur de la station libre Radio Karthala, est détenu deux jours après son arrestation. Il est accusé d'avoir diffusé une émission jugée « diffamatoire » à l'égard du pouvoir du colonel Azali. SOS Démocratie a demandé sa libération.

Le 21 novembre: Les forces de l'ordre comoriennes sont intervenues pour réprimer des manifestants dans les villages de N'Tsauouéni, Chamlé et Mitsamiouli. Les gendarmes ont commis des saccages de maisons et procédé à des arrestations illégales. SOS Démocratie dénonce ces mauvais traitements.

Le 19 décembre: Des mercenaires français ont débarqué sur l'île de Mohéli. L'armée comorienne est intervenue par avion. Les affrontements ont fait au moins six victimes du côté des assaillants. Sept autres affreux et deux comoriens sont détenus à la maison d'arrêt de Moroni en attente de jugement .

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

Janvier 2002, l'Observateur de l'Émigration Clandestine Anjouanaise (OECA) a notifié 9 accidents ayant fait 206 victimes: 104 morts ou disparus et 102 rescapés. D'après cette organisation, depuis le 5 août 2001, plusieurs naufrages ou accidents se sont succédés. SOS Démocratie a dénoncé à diverses reprises l'instauration du visa Balladur qui empêche les autres comoriens de se rendre à Mayotte. Cela occasionne plusieurs victimes causés par ces naufrages successifs.

Janvier 2002, le préfet de Moroni a interdit la vente d'alcool et a soumis certaines festivités (bals et concerts) sur certaines conditions dans sa région. Les autorités de la capitale comorienne n'ont donné aucune explication à cette décision contraire aux libertés de loisirs. SOS Démocratie dénonce cette violation flagrante de la liberté de consommation et de loisirs. Nous demandons aux autorités comoriennes d'annuler cette décision préfectorale unilatérale et illégale.

10 février, Messieurs Saïd Saïd Hamadi ancien ministre et Mohamed Zeïna ancien administrateur français sont arrêtés à leur descente d'avion à l'aéroport de Moroni Hahaya, en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par les autorités comoriennes.

Ils sont accusés de complicité dans le débarquement des mercenaires à Mohéli le 19 décembre 2001 pour tenter de renverser le pouvoir du colonel Azali. Leurs candidatures aux élections présidentielles ont été rejetées. SOS Démocratie demande au pouvoir actuel de laisser la justice examiner de manière impartiale les allégations formulées contre ces détenus.

Appel de Paris

Nous, organisations et personnes signataires du présent appel, réunis à Paris, conscient de

*la succession des coups d'état, des changements de constitutions, qui ont entraîné une instabilité économique et sociale, remettant en cause toutes les valeurs démocratiques et de progrès depuis l'indépendance des Comores en 1975.

*la crise séparatiste et institutionnelle, longue et complexe, qui a fait sombrer les Comores dans une guerre fratricide.

*la nécessité de l'implication de tous les comoriens de la diaspora, des organisations politiques et de tous les partenaires des Comores, dans la recherche de solutions durables pour promouvoir un état de droit démocratique, social et de progrès dans le respect de l'unité des Comores.

*de l'impérieuse nécessité de bannir et de combattre le retour des régimes autocratiques et dictatoriaux qui ont accaparé le pouvoir politique, judiciaire, législatif et les finances publiques du pays à des fins personnelles.

Lançons cet appel à toutes les personnes de bonne volonté, à tous les comoriens de la diaspora, aux organisations politiques, à la société civile et à tous les partenaires des Comores, d'agir pour soutenir les efforts déployés actuellement pour

*organiser des élections libres et démocratiques, pour permettre aux partis politiques et aux candidats de concourir au suffrage universel sans aucune entrave.

* empêcher toute intervention militaire dans le processus électoral en cours, en exigeant le ramassage de la totalité des armes en circulation ou détenus par les milices à Anjouan.

*demander à l'armée et aux magistrats de s'en tenir à un rôle de stricte neutralité républicaine.

*exiger du colonel Azali que sa démission soit effective en tant que chef d'état et chef d'état major des forces armées, pour qu'il puisse se présenter aux suffrages dans les mêmes conditions que les autres candidats.

*obtenir la présence d'observateurs internationaux impartiaux pour surveiller la régularité et le bon déroulement des élections.

*favoriser et soutenir les justes aspirations de tous les comoriens pour qu'ils puissent œuvrer et prendre part ensemble avec les comoriens de la diaspora, au processus électoral et au progrès des Comores conformément à la nouvelle constitution qui permet aux citoyens comoriens de la diaspora, qui le souhaitent de se présenter aux élections.

Convaincu que l'avenir des Comores doit être envisagé avec l'île de Mayotte avec laquelle les autres îles sœurs partagent un destin commun, prenons solennellement la résolution

*d'unir nos efforts pour redonner de l'espoir et des perspectives nouvelles, en agissant pour soutenir la tenue et le financement d'un plan économique spécial de rattrapage pour les Comores.

*d'œuvrer pacifiquement dans la recherche de solutions durables et justes pour le développement des Comores dans le cadre décentralisé et fédéral satisfaisant les justes aspirations des comoriens, tout en préservant leur unité et leur intégrité territoriale.

*d'agir pour soutenir l'effacement de la dette des Comores.

*de demander aux partenaires des Comores d'accompagner ce processus afin que cette partie de l'océan Indien puisse vivre en paix.

Les signataires: Fraternité Comorienne (France), G.R.I.T.A.C (France), SOS Démocratie Comores (France), Abdoul-Hakim Saïd Allaoui (France), Abdallah Mirgane (France), Ahmed Chamanga (France), Soulaïmana Mohamed (France), Abdoul-Anfour Adam (France), Abdou Rahamane Ahmed (France), Ali Mohamed (France), Ali Bourhane (Côte d'Ivoire), etc...

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: WWW.altern.org/fpp

ABONNEZ-VOUS à « DÉMOCRATIE INFO »

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....

.....Code

Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne à « DÉMOCRATIE INFO » pour une année et je joins un chèque de 10 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

Association de Défense des Droits de l'Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires